

www.loeilducroco.org

CONVENTION DE FORMATION

Cette convention est conclue entre les soussignés:

I / L'association L'œil du croco: 4 rue du bout cochet ; 27120 Ménilles.
Téléphone: 06 60 58 26 39

II / Le stagiaire:

Est conclue la convention suivante:

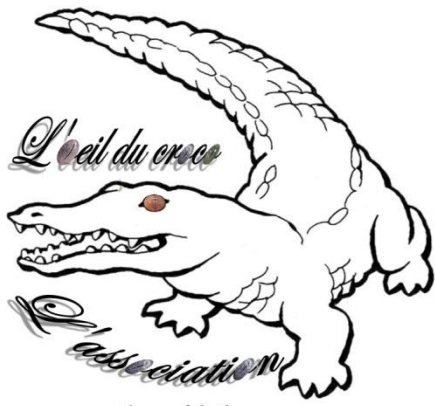
Article 1: Objet de la convention

L'association L'œil du croco, organise une journée ou un week-end complet de formation théorique:

« Reptiles: Biologie, élevage et législation »

« Réglementation et sécurité pour la détention des reptiles en captivité »

- **Objectifs journée 1**: Mise à jour sur les principes de la classification phylogénétique du vivant ; installations et construction de terrariums de types naturels ou artificiels et de racks d'élevage ou de quarantaine ; mesures de sécurités des animaux dans une pièce reptiles ainsi que des personnes dans et aux abords d'une pièce reptiles (propriétaires, locataires, voisinage, etc ...); calculs du coût de nourrissage et de consommations électriques d'une pièce accueillant des reptiles.
- **Objectifs journée 2**: Législation française, Européenne, CITES, arrêté du 10 août 2004 ; comment bien préparer son dossier de certificat de capacité ; description des espèces les plus courantes en terrariophilie et éthologie des reptiles.
- **Programme et méthodes**: joints en annexe.
- **Dates prévisionnelles**: Samedi 25 et dimanche 26 mars 2017.
- **Durée**: 14 heures.
- **Lieu de la formation**: Salle du Moulin ; 19, rue aux Honfroys ; 27120 Ménilles
- **Valorisation du stage**: une attestation individuelle de formation datée et signée sera remise au stagiaire.



www.loeilducroco.org

Article 2: Hébergement et restauration

L'association «L'œil du croco» propose un service de restauration sur place le midi pour ces formations.

Ce service sera présenté sous forme de buffet froid (ou chaud). En revanche, aucun service d'hébergement sur place n'est prévu, cela reste du ressort du stagiaire, des adresses d'hôtels pouvant vous être communiqué à la demande.

Article 3: Transport

Les modalités et frais de transport pour arriver et repartir du lieu de formation sont à la charge du stagiaire.

Article 4: Règlement

Pendant toute la durée du stage le stagiaire s'engage à respecter les locaux mis à leur disposition.

Article 5: Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le signataire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6: Conditions d'annulation de la session de formation

Dans le cas exceptionnel où l'effectif des stagiaires est inférieur à 5 personnes 7 jours avant le début de la formation, une date de remplacement à laquelle vous serez prioritaire vous sera proposée. En cas d'impossibilité de votre part à cette nouvelle date, nous procéderons au remboursement intégral du ou des règlements déjà encaissés.

Article 7: Assurance responsabilité civile

Par la signature de la présente convention vous attestez être couvert par une assurance responsabilité civile incluant les dommages pouvant éventuellement survenir durant la formation.



www.loeilducroco.org

Article 8: Dispositions financières

Frais de formation:

- **120 € pour les adultes / 100 € pour les mineurs.**
- **80 € pour les adhérents de l'association L'œil du Croco et 50 € pour les membres mineurs de l'association L'œil du Croco.**

1^{er} chèque de caution de 30,00 € (ce chèque servant de réservation et confirmation de votre présence sera encaissé 1, semaine avant votre stage. En cas d'absence aucun remboursement ne sera effectué)
Le second règlement du montant du solde selon la formule choisie (Payable en espèce ou en chèque à l'ordre de «Association l'œil du croco» le 1^{er} jour de la formation)

Fait en double exemplaires à _____, le _____.

Le stagiaire:
(Nom et signature)

Pour l'association organisatrice:
(Nom et signature)

Informations: Adhésion à l'association pour un adulte = 30 € + 1 T-shirt offert
Adhésion à l'association pour un mineur = 25 € + 1 T-shirt offert
Renseignements au 06 60 58 26 39 ou associationloeilducroco@gmail.com



www.loeilducroco.org

Programme de Formation

Du samedi 25 et dimanche 26 mars 2017 de 10h00 à 18h00

« Reptiles: Biologie, élevage et législation »

« Réglementation et sécurité pour la détention des reptiles en captivité »

Objectifs:

Comprendre les besoins écologiques, physiologiques et biologiques des reptiles et connaître les techniques actuelles en élevage afin d'optimiser le maintien et la reproduction de ces animaux en captivité.

Législation et réglementation française, préparation au CDC et AOE. Dernières réglementations en vigueur en France (arrêté du 10 août 2004)

Participants:

Toute personne souhaitant parfaire, compléter ou acquérir de nouvelles compétences dans la biologie et le maintien dans de bonnes conditions en captivité des reptiles ainsi qu'à la préparation au certificat de capacité et connaissance de la réglementation française.

Niveau requis:

Aucun niveau de connaissance préalable n'est exigé.

Moyens pédagogiques:

Cette formation est une succession de conférences dispensées avec l'aide de supports visuels (Présentations PowerPoint et documents vidéo projetés par vidéo projecteur).

Moyens d'encadrement:

Formateurs:

- **Olivier Marquis:** Eleveur capacitaire détention n° 73-041; Docteur en biologie / Curateur "Reptiles, amphibiens et invertébrés" au Parc zoologique de Paris.
- **Maxime Lebrun:** Maître en biologie, éleveur terrariophile amateur; membre de l'association L'œil du Croco.
- **Philippe Gérard:** Ancien chargé d'enseignement à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort ; membre d'honneur de l'association L'œil du Croco.
- **Marc Bidard:** officier de sapeurs-pompiers des Yvelines, chef du service prévention du groupement Ouest, responsable départemental du groupe de secours animalier.
- **Pascal Beaumet:** Eleveur terrariophile amateur; trésorier de l'association L'œil du Croco.
- **David Moreau:** Capacitaire vente et transit n° 27-06-2004 / n° DDSV-07-064 / n° 27-13-041 / n° DDPP-12-020 / Capacitaire pour animaux domestiques n° 27-04-003 / Capacitaire élevage reptiles, amphibiens et arachnides n° 27-15-038 ; AOE élevage non professionnel n° 27-15-039; Président, Co-fondateur et membre d'honneur de l'association L'œil du Croco.

• Programme de Formation du samedi 25 mars 2017

• **Matinée de 10h00 à 13h00** (avec une pause café entre 2)

- Mise à jour sur les principes de la classification phylogénétique du vivant ; biologie des reptiles.

(Présenté par Maxime Lebrun et Daniel Henry (sous réserve de présence de Mr Henry))

• **Après-midi de 14h00 à 18h00** (avec une pause café entre 2)

- Création et installations de terrariums et racks d'élevage ou quarantaine ; matériel de contention et organisation d'une pièce reptiles ; conformité, prévention incendie et protocole de mise en sécurité des personnes, des installations et des animaux ; présentation d'un modèle de tableur de calcul de coût de nourrissage et d'électricité pour chaque type d'espèces (insectivore ou carnivore).

(Présenté par Marc Bidard, Pascal Beaumet et David Moreau)

• Programme de Formation du dimanche 26 mars 2017

• **Matinée de 10h00 à 13h00** (avec une pause café entre 2)

- Législation et réglementation en vigueur en France et informations sur les demandes de CDC et AOE (Questions/Réponses).

(Présenté par Olivier Marquis)

• **Après-midi de 14h00 à 18h00** (avec une pause café entre 2)

I / Maintenance de quelques espèces tous publics:

- **Lézards**

- *Eublepharis macularius*
- *Correlophus ciliatus*
- *Pogona vitticeps*
- *Tiliqua sp.*
- *Varanus acanthurus*

- **Serpents**

- *Pantherophis guttatus*
- *Lampropeltis getulus*
- *Boaedon (Lamprophis) sp.*
- *Thamnophis sirtalis*
- *Python regius*
- *Boa constrictor*

- **Tortues**

- *Testudo hermanni*

II / Quelques notions d'éthologie appliquées aux reptiles:

- Le sens et l'intérêt de la démarche
- La notion de désensibilisation
- Les différents conditionnements
- La notion d'enrichissement du milieu

(Présenté par Philippe Gérard)